

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 162

présenté par
Mme Guittet

ARTICLE 10

Substituer à l'alinéa 19 les trois alinéas suivants :

« 5° Le troisième alinéa est ainsi modifié :

« a) Avant le mot : « le », est insérée la référence : « V. – » ;

« b) Les mots : « , dans les conditions prévues aux articles 1244-1 (premier alinéa) et 1244-2 du code civil, » sont remplacés par les mots : « pouvant aller jusqu'à 36 mois ». ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette proposition vise à rapprocher la procédure d'expulsion de la procédure de surendettement, dans laquelle les délais de paiement sont plus longs.